



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lien entre outil numérique et apprentissage de l'écriture

Question écrite n° 5596

Texte de la question

M. Cédric Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le lien entre outil numérique et apprentissage de l'écriture. M. le ministre a placé au centre de ses attentions en ce qui concerne l'apprentissage des enfants, les composantes suivantes : savoir lire, écrire, compter et respecter autrui. La société mène chaque jour un peu plus à devoir considérer la place grandissante du numérique dans les actions du quotidien. L'école ne peut y échapper et les enfants doivent dès leur plus jeune âge en connaître l'utilisation et les vertus. Plusieurs associations et citoyens ont fait remonter que l'outil numérique présente, dans beaucoup de cas, des qualités non négligeables dans la formation ou la remise à niveau de jeunes personnes en ce qui concerne l'écriture. Le lien entre le numérique et l'éducation n'est plus à démontrer mais plutôt à mettre en œuvre sur le terrain dès à présent. Tantôt ludique, tantôt pratique, il ne fait nul doute de son utilité et de sa future place centrale dans l'instruction. C'est pourquoi cette matérialisation des ambitions soulève une question centrale. Les lacunes observées sur l'ensemble du territoire national mettent en exergue que des élèves de même lycée présentent des disparités importantes quant aux insuffisances relevées quant à la maîtrise de la langue française. Cet outil numérique devra donc s'adapter à ces disparités pour pouvoir devenir un outil fonctionnel à part entière. Dès lors, il lui demande quelle est la méthode choisie par son ministère pour appréhender cette nouvelle étape dans l'école du numérique de demain.

Texte de la réponse

Le système éducatif est engagé dans des transformations pédagogiques et organisationnelles, de l'école maternelle au post-baccalauréat. Le numérique, utilisé avec discernement, représente en effet un levier important d'accompagnement de la politique ministérielle. La stratégie du numérique au service de l'École de la confiance a été présentée aux acteurs du numérique éducatif lors de l'université d'été de Ludovia en août 2018. Le numérique offre de riches potentialités pour les apprentissages fondamentaux et l'inclusion des élèves en situation en handicap en particulier. Son apport au service de l'apprentissage de l'écriture se situe à la croisée de deux des enjeux les plus importants pour l'Éducation nationale : d'une part la consolidation des savoirs fondamentaux et, d'autre part, le développement des compétences du XXI^e siècle. Les outils numériques sont mis au service de l'acquisition des savoirs fondamentaux selon les âges et selon la pertinence des usages pédagogiques. Il convient en effet de tenir compte de certaines spécificités des savoirs fondamentaux, qui requièrent une approche assez classique : notamment l'écriture, la graphie à laquelle il convient d'entraîner les élèves. Il ne s'agit pas de substituer le clavier au stylo. Le lien entre l'outil numérique et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est pris en considération dans plusieurs dispositifs, par exemple à l'intention des élèves porteurs de troubles « dys », grâce à Edu-up. Plusieurs actions sont aussi en cours pour expérimenter et évaluer les apports du numérique pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), au titre des projets e-FRAN. C'est le cas de Fluence, dans l'académie de Grenoble, et de TAO, dans les académies de Créteil, Grenoble et Poitiers. Un partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle pour les apprentissages du français et des mathématiques de cycle 2 a été lancé avec une enveloppe de 8 millions d'euros dans le cadre de l'action INEE (Innovation numérique pour l'excellence

éducative) du PIA. Il constitue une modalité spécifique de commande publique permettant de financer la recherche et le développement (R&D) sur des projets novateurs et d'en acquérir ensuite les produits. Le lancement du partenariat a été parachevé en juin 2018 avec l'envoi du cahier des charges de la consultation aux candidats retenus. L'objectif est de retenir, dans la première étape (R&D), plusieurs propositions par discipline (français et mathématiques). La sélection en vue des étapes suivantes, industrialisation puis acquisition et déploiement, prendra en compte les résultats obtenus. Les premiers déploiements sont prévus pour 2020. Les banques de ressources numériques éducatives (BRNE), mises à la disposition des professeurs et des élèves, associent des contenus et des outils numériques pour les enseignements dans les cycles 3 et 4. S'agissant du cycle 2 des apprentissages fondamentaux du CP au CE2, l'enrichissement des contenus visera en particulier la mise à disposition d'activités d'entraînement et de remédiation en français et en mathématiques. Ces activités s'appuieront sur les résultats des évaluations pour proposer aux élèves, à la rentrée 2019, des travaux davantage ciblés sur leurs besoins et leurs marges de progression. Les élèves et les enseignants de 6e pourront utiliser les BRNE, en lien avec les tests de positionnement organisés par la DEPP. Enfin, lors de l'entrée au lycée, à la suite du passage du test de positionnement, les élèves de seconde ayant un besoin d'accompagnement et d'entraînement en français ou mathématiques et leurs professeurs disposeront aussi d'un outil numérique à partir de la rentrée 2019. L'objectif est de proposer des tests réguliers d'auto positionnement et des activités personnalisées pour répondre aux besoins des élèves. Cet outil pourra être utilisé en autonomie, quels que soient l'équipement ou le lieu d'utilisation, et sur proposition des enseignants, en accompagnement personnalisé ou en complément des travaux qu'ils demandent. Il pourra permettre un suivi régulier des apprentissages.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5596

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1305

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11063